



RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE POUR LES ANIMAUX LETTRE OUVERTE À NOS PARLEMENTAIRES SIGNATAIRES

Madame la Députée de la deuxième circonscription de l'Allier

Vous avez apporté votre soutien par votre signature à la proposition de lois portée par le Référendum d'Initiative Partagée pour les animaux (RIP) lancé le 2 juillet dernier par Hugo Clément, Xavier Niel, Marc Simoncini et Jacques-Antoine Granjon.

Ce RIP propose six mesures phares, regroupées sous une bannière commune « le bien-être animal ». Parmi elles, l'interdiction de la chasse à courre, du déterrage et des chasses traditionnelles, ce qui nous concerne directement en tant que chasseurs aux chiens courants. En effet, nous avons bien compris que, derrière cette interdiction, c'est la poursuite de l'animal sauvage qui est condamnée par ce collectif, poursuite de l'animal qui constitue l'essence même de la chasse aux chiens courants.

Dois-je vous rappeler que, dans nos campagnes, ce mode de chasse est celui le plus pratiqué par vos administrés et qu'il fait partie intégrante de la vie des villageois, agriculteurs et néo ruraux qui vous apportent leurs suffrages. Imaginons un instant l'impact de la mise en œuvre de ces dispositions : fracture sociale entre les populations, renforcement des clivages, conséquences économiques, environnementales, difficultés de régulation des espaces invasives et destructives...

Parce que les propositions contenues dans ce texte, véritable fourre-tout, vont totalement à l'encontre de la défense de la ruralité vivante que vous prônez avantageusement dans vos discours de campagne, nous tenons à avertir votre électorat sur la dangerosité de sa mise en place pour qu'il puisse à son tour vous faire part de sa désapprobation sur ces mesures qui vont provoquer un climat délétère et de conflit dans nos régions.

La chasse aux chiens courants, pratique séculaire, constitue un pan de notre patrimoine national. Elle fait partie des racines de notre pays et de sa ruralité. Ruralité qui s'est battue pour obtenir, lors de la Révolution de 1789, le droit de chasse, jusque-là réservé à certaines catégories de la population.

Nous ne sommes pas disposés à voir sacrifier ce droit et cette liberté sur l'autel d'une écologie sectaire. Comment pouvez-vous cautionner cette démarche ? Comment pouvez-vous soutenir cette minorité qui tente d'imposer ces mesures totalement liberticides ?

A ce jour, la FACCC est présente sur l'ensemble du territoire avec 79 départements affiliés et près de 16000 adhérents, passionnés et dévoués aux chiens courants. Si durant quelques années, notre travail a été surtout promotionnel afin d'attirer dans nos rangs les adeptes convaincus, aujourd'hui, nous sommes prêts à défendre coûte que coûte notre passion, celle de la chasse aux chiens courants.

En juillet 2019, le 30^{ème} anniversaire de notre Fédération a été célébré à Moulins, dans l'Allier, rassemblant chasseurs et non-initiés, venus découvrir en famille nos chiens, nos terroirs et nos pratiques. En deux jours, ce sont plus de 50000 visiteurs qui ont foulé le sol du parc des expositions, sans aucun a priori. Et ce fut magnifique de pouvoir ainsi partager notre ruralité !

Très respectueusement,

A Agonges, le 26/2020
Roger PARIS
Président de l'AFACCC 03

